



CIRCULATION ET STATIONNEMENT A PORT-BLANC

RAPPORT DE JANVIER 2022



CIRCULATION ET STATIONNEMENT A PORT-BLANC

L'association des Amis du Port-Blanc a décidé, à nouveau, de travailler sur l'ensemble de la question de la circulation et du stationnement des véhicules à Port-Blanc afin de réduire les nuisances dues à l'afflux croissant des voitures, de permettre aux résidents et aux visiteurs de profiter du site dans les meilleures conditions possibles, avec le souci de faire des propositions écoresponsables. La note ci-après expose le détail de ses réflexions.

Pourquoi cette étude ?

Depuis son réaménagement dans les années 90, le site de Port Blanc n'a cessé de se développer. Le port abrite plusieurs types d'activités : navigation de plaisance (plus de 400 places), transport de passagers pour l'Ile aux Moines et diverses destinations du Golfe, fret pour l'Ile aux Moines, cale de mise à l'eau et remontée des bateaux, quai pour les ostréiculteurs, base de départ des opérateurs chargés de la sécurité dans le Golfe : SNSM, pompiers, gendarmes, affaires maritimes. Il y a même encore un pêcheur qui décharge sa pêche sur la cale.

Sa situation géographique favorable, d'autant que le site maritime est accessible quelle que soit la marée, liée à l'attraction touristique pour le Golfe et plus précisément pour l'Ile aux Moines, induisent une fréquentation très importante, notamment pendant la belle saison ou certains week-ends.

Le site de Port-Blanc proprement dit s'est lui-même beaucoup développé : édification de constructions en grand nombre, augmentation du nombre des résidents permanents, - la population permanente de Port-Blanc est désormais équivalente à celle de l'Ile aux Moines - installation de divers lieux de restauration. Il est très probable que ce développement va se poursuivre et s'accroître ce qui nécessite que diverses mesures soient prises pour que cette évolution, qui engendre d'ores et déjà des tensions, soit la plus harmonieuse possible. Il faut aussi que l'Ile aux Moines soit accessible dans de bonnes conditions, tant pour les Iliens que pour les visiteurs.

Depuis plus de 30 ans, l'Association des Amis du Port-Blanc s'est notamment donné pour mission de lutter contre les nuisances dues à cette situation géographique et, en particulier, contre l'envahissement anarchique des voitures en stationnement (*voir annexe 1*). Au fil des années des travaux importants ont été réalisés grâce auxquels des parkings de plus en plus grands et de plus en plus sophistiqués ont été construits. En effet, sans compter les très nombreux garages privés, certaines installations disponibles sous conditions, telle la dalle de parking de l'Ile aux Moines, ou encore les garages souterrains, le site de Port-Blanc compte plus de 2 000 places de stationnement en surface.

Pourtant, les flux de visiteurs ne cessent d'augmenter et les dispositifs mis en place, trop compliqués et opaques, ne remplissent plus leur fonction correctement. Ainsi, dès que le site commence à s'engorger, les touristes, mal guidés, reprennent l'habitude de se garer n'importe où, pour pouvoir embarquer au plus vite pour l'Ile aux Moines. Sans même parler des journées particulières, telles celles de la Semaine du Golfe qui impliquent la mobilisation d'installations

spéciales, il arrive que le site soit complètement saturé pendant quelques jours chaque année (annexe 3). Il y a fort à craindre que ce flux de voitures, qui arrivent dans un cul de sac continue de se renforcer.

Les membres de l'APB ne sont certes pas des experts, mais ce sont des citoyens qui ont l'expérience du site où ils vivent. Ils ont décelé nombre de dysfonctionnements et pensent pouvoir formuler, dans un esprit constructif, des préconisations pour les supprimer et proposer des solutions pour améliorer la situation dont ils supportent les nuisances.

L'objet de cette note est de porter à la connaissance des divers intervenants sur le site et du public, le diagnostic dressé par l'association et les préconisations qu'elle formule afin que les voitures ne constituent plus une nuisance et que chacun puisse venir à Port-Blanc, s'y promener, s'y restaurer ou se rendre à l'Ile aux Moines dans les meilleures conditions possibles. Port-Blanc doit en effet rester un village agréable et dont l'environnement est respecté, conformément aux exigences du parc naturel régional.

Nos propositions s'articulent autour de deux grands axes :

- 1 – Améliorer l'information des visiteurs grâce à une signalétique claire sur le site
- 2 – Modifier les règles de fonctionnement des parkings existants.

1 - L'amélioration de l'information des visiteurs

11 – Dysfonctionnements et nuisances constatés :

A plusieurs reprises, cette année, les voitures ont envahi les bas-côtés des rues et routes de Port-Blanc, alors même que parfois, certains des parkings même gratuits, étaient encore partiellement vides. Les photos ci-après, ont été prises au cours du week-end de l'Ascension, le vendredi 14 mai à la mi-journée, alors – il faut le noter – que les parkings sont gratuits à cette époque. Le P5, gratuit en permanence, n'est plein qu'aux 2/3 de sa capacité (voir ci-dessous).



Le même phénomène s'est reproduit le 1er juillet 2021 alors que les parkings étaient payants et le P5 ouvert. (annexe 2 : les parkings à Port-Blanc).

Cette situation entraîne de nombreuses nuisances : encombrement des bas-côtés, obstruction de certaines voies d'accès à des lotissements ou à des maisons particulières par des voitures mal garées - ce qui peut aller jusqu'à poser des problèmes de sécurité aux résidents -, bruit de la circulation des voitures qui rôdent à la recherche de places, gaz d'échappement, poussière, envahissement du paysage.

Dans certaines rues locales, il a été comptabilisé en pointe plus de 1000 voitures par jour et 3000 piétons. L'accès au site de Port-Blanc est ainsi entravé à certaines périodes de l'année, et complètement saturé pendant à peu près 7 jours par an (*annexe 3*). On sait que une partie des visiteurs repartent sans avoir pu se garer parce que toutes les places de stationnement étaient occupées. Les habitants de Port-Blanc, eux-mêmes, les personnes qui leur rendent visite et les habitants de Baden, sont pris dans ce maelstrom invraisemblable. L'accès au site pour les personnels médicaux, pour les pompiers, pour les entreprises qui doivent intervenir sur zone est parfois considérablement retardé voire rendu impossible.

La signalisation actuelle est complètement défailante voire contre-productive : les visiteurs arrivent sur la zone de Port-Blanc par la route départementale, axe très roulant depuis le carrefour des 4 chemins sans avoir l'idée de ce qui les attend au bout de la route. Il est donc nécessaire de les informer avant qu'ils n'arrivent jusqu'à l'embarcadère.

12 – Nos préconisations.

Informer les visiteurs, bien en amont de leur arrivée à Port-Blanc et avec des outils modernes et performants, des parkings existants, de leurs disponibilités et de leur statut payant ou gratuit.

121- Mise en place de deux panneaux lumineux installés avant et après les 4 Chemins, ou après les 4 Chemins et avant l'arrivée à Port-Blanc, qui indiqueront, parking par parking, le nombre de places disponibles en temps réel. Sur ce panneau, doivent figurer les places des P1, P3, P4, P5, P6 et du P9 destiné aux campings cars (*annexe 2*). Le panneau doit mentionner, pour chaque parking, si le stationnement est gratuit ou payant.

122- Ces données en temps réel sur les places disponibles doivent être accessibles numériquement, par simple **application disponible sur smartphone**. Ce dispositif existe à Lorient pour les parkings de l'embarcadère pour l'île de Groix (l'APB a pris contact avec les auteurs du dispositif.). Lorsque tous les emplacements de stationnement sont occupés, ce qui doit arriver, ainsi que cela a été mentionné ci-avant, à peu près 7 jours par an, ceux des véhicules qui n'ont pas de possibilité de garage privé à Port-Blanc devront rebrousser chemin. Les touristes qui souhaitent aller à l'Île aux Moines, devront pouvoir s'y rendre à partir depuis un autre port (Arradon ou Vannes ?). Cela doit figurer en clair sur les panneaux et dans l'application.

123 – Inciter et sensibiliser les Offices de Tourisme (Département, communes de Baden et de l'Île aux Moines, Izénah, etc...) à mentionner explicitement, lors de leurs contacts avec les visiteurs, les problèmes de stationnement à Port-Blanc et à faire figurer sur leurs supports papier ou numérique (guides touristiques, dépliants, indicateurs de tarification...), le plan des parkings, leur caractère gratuit ou payant, et les autres possibilités d'accès à l'Île aux Moines en les invitant à consulter l'application.

Faciliter la circulation sur les voies publiques de Port-Blanc

124 – Une signalisation doit être mise en place qui indique clairement la position et le cheminement pour accéder à chacun des parkings et en sortir. Les panneaux doivent être de dimensions suffisantes avec une charte graphique claire. Actuellement, il n'y a qu'un panneau routier global situé juste avant l'entrée des grands parkings qui n'est pas assez explicite. C'est trop tard et trop peu. Le plan qui figure à l'entrée du P1 (voir ci-dessous) est impossible à lire d'une

voiture.



125- L'ensemble des routes et voies publiques de Port-Blanc doit être bordé de potelets interdisant physiquement le stationnement, aménagement identique à celui qui a été partiellement mis en place rue du Lannic. Nous ne sommes pas en ville et la règle applicable ne peut pas être matérialisée pour chaque emplacement comme c'est le cas le long d'un trottoir. En outre les agents chargés de dresser procès-verbal ne sont pas si nombreux ! On sait qu'un simple panneau de stationnement interdit ne sert à rien (voir les photos ci-dessus). En attendant la pose de ces potelets on peut envisager de tracer une ligne jaune assez large le long de la chaussée... c'est assez efficace bien que ce ne soit pas très beau.

126 – L'accès et a fortiori le stationnement des autocars à proximité de l'embarcadere, à l'emplacement de l'arrêt de bus doivent être **interdits**. Les autocars disposent d'aires de stationnement dédiées sur le P1 (Annexe 2) et le cheminement des piétons jusqu'à l'embarcadere est sécurisé et assez court. Or, en saison, les autocars descendent et attendent que leurs clients débarquent de la navette maritime. Ils encombrent le site et gênent la circulation et le stationnement des autobus de la ligne Kicéo régulière et de la navette gratuite de Baden. En outre, il leur arrive de laisser leur moteur en route pendant 10, 20 voire 30 minutes, ce qui est cause d'une pollution sonore et atmosphérique particulièrement gênante.

127- Enfin, en marge de ces aménagements, il est nécessaire de renforcer la signalisation routière : limiter la vitesse à 30 km/h sur toutes les voies publiques de Port-Blanc à partir du carrefour entre la route départementale et la route de Toulindac – actuellement il manque même le panneau "zone à 30" lorsqu'on descend du rond-point Er Lannic jusqu'à l'embarcadere ; la route de Port Jakez doit comporter un panneau "impasse" au-delà du P9 avec la mention demi-tour difficile. A l'arrivée au rond-point d'Er Lannic, une signalisation astucieuse (type "nudge") doit attirer le regard du conducteur et le diriger à droite vers le P1, l'empêchant de continuer tout droit (bandes fluo, signalisation au sol...). Dans le sens de la sortie, en haut du P1, un panneau indiquant la direction de Vannes et de Baden doit drainer les usagers des P2, P3, et P4 qui quittent le site, vers le rond-point Er Lannic et éviter ainsi qu'ils ne prennent la rue du Lannic pour rejoindre la départementale.

2 - La modification des règles de fonctionnement des parkings existants.

21 - Dysfonctionnements et nuisances constatés

Le site de Port-Blanc compte 10 parkings publics différents, non compris les garages privés ni les dispositifs spécifiques mis en place lors d'événements exceptionnels tels la Semaine du Golfe, qui ne sont pas traités ici (*annexe 2*). Cela représente un ensemble de plus de 2000 places auxquelles doivent s'ajouter près de 700 places de garages de surface ou souterrains (dalle et son sous-sol, enclos de garages, P2bis, etc.) dédiés ou appartenant pour l'essentiel à des résidents de l'Ile aux Moines.

Les principes d'organisation des parkings ne sont pas clairs : les parkings peuvent être fermés ou non, payants ou gratuits, en permanence ou à par périodes. Or, les voitures arrivent dans un cul de sac sans connaître le système en place, ni sa géographie. La signalisation est très défaillante et les véhicules peuvent errer inutilement à la recherche d'une place. Les grands parkings sont gratuits 10 mois sur 12, mais la mention de cette gratuité est quasi-microscopique (photo du §124) alors que les barrières, en fonctionnement toute l'année, laissent penser que tout est payant. Il est juste indiqué que le parking est "libre" et seule une minuscule affichette apposée sur la borne de retrait du ticket mentionne qu'il est gratuit... Ils ne se remplissent donc pas correctement. Lorsqu'on croise des touristes en train d'essayer de payer les places du P6, qui est payant toute l'année avec un horodateur particulièrement peu pratique, ils sont tout surpris qu'on leur indique qu'il y a, à proximité immédiate, d'immenses parkings gratuits...

Il n'y a pas de guidage. La CPM a engagé, les années précédentes, des agents pour guider les voitures, mais ce n'est vrai qu'en juillet et août et pas tous les ans. Le reste du temps la distribution des voitures entre les parkings peut être assez chaotique et la **logique** de l'ensemble ne saute pas aux yeux. Ainsi, le P5 actuellement toujours gratuit (mais pas forcément ouvert) se remplit en principe après que les parkings payants sont pleins. Les premiers arrivés doivent donc payer alors que les retardataires stationneront gratuitement. Or, le haut du P3 n'est pas vraiment plus proche de l'embarcadère que le bas du P5...

Par ailleurs, **certaines pratiques ne sont pas conformes à ce qu'elles devraient être.** Ainsi, l'usage du P4 est détourné par des estivants de l'Ile aux Moines qui occupent des places gratuites pendant la durée de leur séjour (en été, il est plein à 90% à 7 heures du matin... donc occupé par des véhicules qui ont passé au moins la nuit), alors que le P2 bis qui leur est dédié, mais qui n'est pas gratuit, est *toujours* largement sous-occupé (*annexe 3*). L'intérêt d'un parking gratuit est que les véhicules ne restent pas trop longtemps, et que "ça tourne" pour éviter que les places ne soient occupées par des usagers qui ont vocation à payer leur place. De même, des remorques de mise à l'eau occupent des places gratuites pendant de longues durées, de même quelques voitures ventouses (qui sont en général enlevées, mais pas tout de suite).

Enfin, **les critères d'ouverture du P5 ne sont pas clairs :** qui avertit la mairie, selon quels critères, à quel moment ? Lors du vendredi de l'Ascension 2021, la décision semble avoir été prise assez vite, mais le parking n'a ouvert qu'à 10 heures, il était déjà trop tard : comme il a été dit ci-dessus, les voitures stationnaient partout et le P5 est resté vide au tiers de sa capacité.

Ces dysfonctionnements aggravent les **nuisances** liées à l'intensité du trafic des voitures et des autocars. L'accès au site de Port-Blanc peut être rendu difficile. En outre la circulation et la

présence des parkings eux-mêmes créent des nuisances importantes. Or, Port-Blanc est une zone urbaine résidentielle qui se développe de plus en plus. On subit ainsi une grave pollution sonore liée à la circulation et, pour les riverains, cette nuisance est accrue par le revêtement particulièrement bruyant des P2, P3, P4 et du P5.

La pollution lumineuse est violente alors que rien ne le justifie. La Compagnie des Ports du Morbihan renouvelle, depuis près de deux ans, un discours sur l'impossibilité de la réduire alors que rien ne saurait être plus simple. L'APB avait suggéré dès le début que des candélabres soient équipés de détecteurs de mouvement, mais cela a été refusé pour des motifs incompréhensibles. Les photos suivantes ont été prises au beau milieu de la nuit, hors périodes payantes.



C'est une nuisance insupportable pour les riverains et c'est une cause de perturbation grave de la faune.

22 – Nos préconisations :

Modifier les règles de fonctionnement actuelles des parkings existants par des aménagements immédiats et proposer des scénarios d'évolution à court/moyen terme pour rationaliser encore davantage le stationnement et optimiser la circulation.

En préambule, il faut rappeler que l'APB s'oppose à toute création de nouveau parking. On comprend bien, en effet, que si le stationnement anarchique se développe ce n'est pas tant en raison de la faiblesse supposée du nombre de places disponibles que parce que les véhicules sont mal orientés et les visiteurs mal informés. On l'a vu, les voitures peuvent envahir les bas-côtés alors même que certains parkings sont partiellement vides. En quantité, l'offre de places de stationnement est suffisante. Si le nombre de visiteurs, et en particulier les touristes qui se rendent pour la journée à l'île aux Moines continue d'augmenter, il faudra imaginer qu'ils se rendent sur l'île depuis un autre point de départ et qu'ils soient invités par les panneaux lumineux à rebrousser chemin. De tels équipements gèlent trop de terrains, agricoles pour l'essentiel, et peuvent contribuer à l'artificialisation des sols.

Notre position est conforme aux préconisations et règles édictées par les documents d'urbanismes (SCOT et projet de PLU révisé de Baden). Nous souhaitons que Port-Blanc reste un village portuaire, certes, mais agréable à vivre. Qui plus est, il est absurde et coûteux de calibrer un équipement en fonction de pics de fréquentation exceptionnelle.

221 - Des aménagements immédiats :

2211 – **Généraliser le comptage des véhicules.**

Pour que les panneaux d'information et l'application soient pertinents, il faut que les grands parkings soient systématiquement équipés de systèmes de comptage entrées/sorties. Il faut donc équiper de barrières le P5. Pour les P1 et P6 empruntant la voie publique, les barrières ne sont pas une solution adéquate. Le comptage doit se faire par l'horodateur, ou par un autre dispositif technique.

2212 – Allonger les périodes de stationnement payant.

Actuellement, hormis le P6 qui est payant toute l'année, les P1, P2 et P3 ne sont payants qu'en juillet et août. Outre l'avantage de procurer des recettes - et notre projet est plutôt de nature à augmenter celles-ci - le caractère payant d'un parking vise à frapper de redevance une occupation du domaine collectif, mais il a surtout pour objet de favoriser une meilleure allocation de la "ressource en places" lorsque celle-ci tend à se raréfier. Ainsi, pour permettre au plus grand nombre de profiter de places disponibles, on facture le stationnement en fonction de la durée d'occupation du sol. Le prix peut également varier en fonction de l'emplacement du stationnement : à Port-Blanc, le tarif varie avec l'éloignement de l'embarcadère, principe appliqué dans de nombreux sites de même nature. On peut d'ailleurs remarquer que, d'une façon générale, les utilisateurs acceptent que les parkings soient payants. Compte tenu de ce dernier objectif, il paraît nécessaire d'étendre cette période en intégrant certains grands week-ends voire certaines périodes de vacances scolaires. C'est à déterminer à l'avance, chaque année, par les responsables des sites. Cette information doit figurer en clair dans l'application.

2213 – Simplifier la procédure d'ouverture du P5.

Le P5 est et doit rester un parking d'appoint. Il a naturellement vocation à ouvrir pendant les périodes de tension mais ne pas rester ouvert systématiquement. Ainsi, il peut ne pas être ouvert en "période de parkings payants". Il faut donc que la décision de son ouverture résulte d'un processus simple et rapide : comme le nombre des véhicules stationnés sur le site est réputé connu, il doit être ouvert dès que le taux de remplissage des autres parkings atteint un certain seuil (80%?). Il suffirait alors de commander l'ouverture des barrières et d'afficher les places disponibles sur les panneaux lumineux et dans l'application.

2214 – Résister à la tentation d'aménager le P5

Hormis la création de barrières cet espace doit rester une prairie naturelle seulement équipée de piquets et de quelques allées de cailloux. Artificialiser cette parcelle serait contraire aux principes énoncés dans les documents d'urbanisme et nuisible pour la faune et la flore. Il faut toutefois rappeler que le revêtement de pierres disposées pour éviter que les véhicules ne s'embourbent par temps de pluie est excessivement bruyant et nuit à la tranquillité du voisinage. Or, ce parking est désormais au cœur d'un quartier devenu très résidentiel : en 1993, on n'y comptait que 5 maisons, alors qu'il en existe plus de 40 aujourd'hui ainsi qu'une résidence hôtelière de 60 appartements. Et d'autres permis de construire ont été délivrés...

De même, le P5 doit rester sans éclairage, comme c'est le cas actuellement.

2215- Modifier radicalement le régime de l'éclairage des P1, P2, P3 et P4 : les horaires doivent être identiques à ceux de l'éclairage public pour le P1, comme cela avait du reste été prévu, et déclenché par le mouvement pour les trois autres (P2, P3, P4). Si la présence d'une caisse nécessite un éclairage, il va de soi que celui-ci n'a plus lieu d'être lorsque le parking est gratuit, soit actuellement 10 mois sur 12 !

2216 – Interdire le stationnement des véhicules trop longs.

En principe, le P2 peut accueillir les camionnettes des salariés des entreprises qui interviennent à l'Île aux Moines ou à Port-Blanc. Ils n'ont donc pas vocation à stationner sur les emplacements réservés aux voitures, car ils gênent la circulation. Il en est de même des campings cars qui ont un parking dédié (P9) ou qui peuvent se rendre sur l'aire de service de la route départementale. Il faut également trouver un moyen de gérer les remorques de mise à l'eau. Délivrer un ticket de parking gratuit pour ceux des utilisateurs qui ont mis leur bateau à l'eau et qui ont payé pour cela ?

222 – Des scénarios d'évolution à terme

Outre les aménagements simples qui viennent d'être exposés, il faut envisager des scénarios un peu différents de ce qui existe aujourd'hui.

Scénario 1 : Le tout payant mais pas toute l'année.

Dans cette configuration, tous les parkings, y compris le P5 seraient payants durant des périodes déterminées à l'avance. De même, le P6 devrait adopter le même régime, ce qui implique qu'il soit gratuit une grande partie de l'année. L'idée est que tous les parkings soient traités de la même manière, de façon que les voitures se garent indifféremment, dans leur ordre d'arrivée, du P1 au P6. Lorsqu'il y a foule, les arbitrages de prix peuvent être facteurs de thrombose, encore que le système actuel est tellement opaque que selon le groupe, les visiteurs ne sont pas même en mesure de faire clairement un arbitrage.

Le P1 devrait réserver davantage de places aux personnes à mobilité réduite, -il est très proche de l'embarcadère - et au stationnement de très courte durée, 4 heures maximum par exemple, alors qu'il est actuellement possible pendant 7 heures. D'une façon générale, il faut prévoir une limitation plus sévère du temps de stationnement sur le P1 et sur le P6, ces emplacements de stationnement devant alors bénéficier en priorité aux visiteurs de Port-Blanc et aux clients des restaurants du site.

Ce scénario a la préférence de l'association des Amis de Port-Blanc.

Scénario 2 : Le mixte variable selon la période

Le principe est cette fois de conserver le principe de la coexistence permanente de parkings gratuits et de parkings payants. En revanche, il faudrait mieux réguler le stationnement par une politique tarifaire plus efficace.

Pendant les périodes payantes, la durée de stationnement devra être limitée dans les grands parkings gratuits, P4 et P5 à 8 ou 12 heures maximum... pour éviter que les places gratuites soient confisquées. Les estivants résidant plusieurs jours à l'Ile aux Moines doivent avoir recours aux parkings payants (P1, P3)

Les résidents permanents de l'Ile aux Moines, ou d'ailleurs, doivent pouvoir stationner pour de plus longues durées, mais ils doivent acquitter un prix pour cela. Cela leur garantit en outre de disposer des places nécessaires. Actuellement, il y a autant, et même un peu plus, de places "privées" réservées aux résidents de l'Ile aux Moines qu'il n'y a d'habitants à l'année sur l'île (dalle et son sous-sol, garages privés, P2 bis, soit près de 700 places pour 600 habitants).

Conclusion.

Les habitants de Port-Blanc sont de plus en plus nombreux, comme du reste les habitants de Baden, commune particulièrement dynamique. Le nombre de logements a augmenté de 25 % en 8 ans dans la commune et il s'agit, pour l'essentiel, de résidences principales (cf . Schéma de mise en valeur de la mer – INSEE). Or, le développement d'un tourisme de masse avec, en saison, des phénomènes d'aspiration/refoulement d'un grand nombre de visiteurs sur la journée, contribue à la

dégradation des conditions de vie. La maîtrise des flots de véhicules est un des éléments importants de l'amélioration de ces conditions. Il faut à cet égard travailler sur la politique des tarifs du stationnement, ce à quoi nous souhaitons participer. Sur l'ensemble de ce dossier, l'association des Amis de Port-Blanc entend bien défendre ses propositions.

Association des Amis du Port-Blanc
Janvier 2022

Annexe 1

Quelques photos qui illustrent le problème récurrent des voitures à Port-Blanc...



On voit que Port-Blanc se développe ... mais que les voitures occupent toujours le terrain !

Annexe 2

Descriptif des parkings de Port-Blanc



Ne figurent ci-après que les parkings ouverts au public, et non pas les garages privés, ni la dalle, ni son sous-sol. Les places sont distribuées de la manière suivante :

P0, pour mémoire, parking de la CPM devant la capitainerie, accessible en temps limité, avec un badge pour les usagers du port et les services de secours (quelques places).

P1, 93 places, ouvert toute l'année, payant les deux mois d'été avec horodateur, accès sans barrière, entrée rond point Er Lannic, CPM gestionnaire. C'est sur ce parkings que les autocars peuvent trouver 5 emplacements dédiés.

P2, 117 places, ouvert toute l'année, payant sur abonnement annuel, en principe réservé aux actifs qui travaillent à Port-Blanc ou à l'Île aux Moines, ainsi que quelques places louées par des particuliers, avec barrière, entrée rond-point Er Lannic par le P1, gestionnaires CPM, Baden et Ile aux Moines

(pour mémoire le P2 bis, 42 places, ouvert toute l'année, payant sur abonnement, réservé aux habitants de l'Île aux Moines, avec barrière, entrée rond-point Er Lannic, commune de l'Île aux Moines)

P3, 290 places, ouvert toute l'année, payant en été, accessible à tout le monde avec barrière, entrée rond-point Er Lannic par le P1, CPM

- P4**, 500 places, ouvert et gratuit toute l'année, accessible à tout le monde avec une barrière, entrée rond-point Er Lannic, CPM
- P5**, 600 places, ouvert à la demande, gratuit, accessible à tout public, pas de barrière, portique, enherbé, entrée rue du Lannic par le P1, commune de Baden.
- P6**, 46 places, allée Er Lannic, ouvert toute l'année, payant toute l'année avec horodateur, accessible à tout public sans barrière, entrée rond-point Er Lannic, commune de Baden, gestionnaire.
- P7**, 164 places, parking de la Plage, gratuit, accessible tout public, pas de barrière, portique, enherbé (en temps normal) entrée route de Port-Jakez, commune de Baden
- P8**, 175 places, dernier parking de voitures, route de Port Jakez, gratuit, accessible tout public, aucun équipement, enherbé, commune de Baden.
- P9**, 24 places, parking pour les campings cars, gratuit, accessible à tout public, aucun équipement hormis quelques piquets, enherbé, interdiction du stationnement nocturne (le panneau a toutefois disparu...), entrée route de Port-Jakez, commune Baden
- P10**, pour mémoire, parking de la base nautique destiné aux autocars et salariés de la base, accès route de Toulindac. Actuellement ce parking n'est pas fermé.

Annexe 3

Statistiques

Bilan saisonnier des parkings de Port Blanc pour l'été 2021

Ce bilan est fait tous les ans, de manière factuelle, sauf en 2020. La méthode consiste à faire un relevé du remplissage des parkings entre 6h30 et 7h du matin et un relevé entre 12h et 13h, les jours de beau temps et où l'envahissement de Port-Blanc est manifeste.

Cet été, les parkings ont été saturés 7 jours... et il y en aurait eu certainement plus si le beau temps avait été plus fréquent.

3 relevés caractéristiques ci dessous :

- Relevé du 1er juillet... premier jour de beau temps de l'été

- Les parkings P1 et P3 deviennent payants, les Iliens vident le P1 et vont stationner sur le P4 gratuit.
- Les résidents d'été de l'Ile aux Moines commencent à arriver, ainsi que des touristes.
- Vers 10h, le P4 est plein, le P3 payant quasi-vidé et les voitures commencent à se garer dans la rue du Lannic, la rue de Toulindac et le long de la RD entre la rue de Toulindac et le camping "Campéole".
- Vers 10h30-11h, la municipalité de Baden ouvre le P5 qui sera vite plein lui aussi.
- Normalement, par accord verbal tacite entre les habitants de Port-Blanc et la municipalité, le P5 est ouvert du 10 juillet au 25 août. Cette année, il est resté ouvert du 1^{er} juillet au 10 septembre, sans concertation semble-t-il.

- Relevé du 19 juillet à 8h

- P1 plein à 40%
- P2 vide au $\frac{3}{4}$. Nous ne connaissons pas les modalités d'utilisation de ce parking
- P3 25 voitures
- P4 plein à 90%
- P5 : 350 voitures

- Relevé du 16 août à 7h30

- P1 plein à 50%
- P2 vide au $\frac{3}{4}$
- P3 30 voitures
- P4 plein à 95%
- P5 450 voitures
- A 12h, parking P5 plein à 90%.

Conclusions

- Les parkings payants ne sont pas remplis.
- Les habitants de l'Ile aux Moines font la chasse aux places gratuites et remplissent, l'été, la totalité du P4 et jusqu'à la moitié du P5. C'est une augmentation sensible par rapport à 2018, où le P4 était plein à 70% et le P5 à 20% le matin à 7h.
- Les habitants de Baden trouvent difficilement des places.
- Le fait d'empêcher le stationnement sur le RD (il y aura bientôt une piste cyclable jusqu'au carrefour des 4 Chemins) va aggraver le phénomène de saturation des parkings au détriment

des touristes.

- Lorsque le P5 est plein, c'est donc de l'ordre de 800 voitures et 3000 piétons qui passent dans la rue du Lannic.

Récapitulatif des relevés

Identification parking	2010	2015	2019	2021
P1	plein	plein	plein	Plein à 50%
P2	820 v	850 v		Plein à 25%
P3	820 v	850v	Plein à 9h30	30 v
P4	820v	850v	Plein à 9H30	Plein à 90% à 8h
P5	245v	Saturé à 16h	100 v à 7h plein à 11h30	450 v à 8h Plein à 90 % à 12h
particularité	15 août à 15h	Semaine Golfe Samedi : parade les sorties sont bloquées de 18h à 19h	Journée record 7 août : saturation	le 16 août

En 2018, 3 journées de saturation des parkings

En 2021, 7 journées de saturations des parkings

Méthode de suivi des relevés : prélèvement à 6h30 et à 12h pour mesurer le delta entre les résidents d'été de l'Ile aux Moines et les touristes de passage.

Annexe 4
Composition du groupe de travail

Sylvie ALLAIN
Michel BORNE
Frédéric DENEROLLE
Jean LE BARS
Marie-Claire LE MELLECC
Yvon LE MOUHAËR
Françoise MAGNIER.